

Logo Triangle Vert

Logo Commune de Velleminfroy

Logo Département de Haute-Saône

Logo Commune de Velleminfroy

Document d'approbation

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/02/2026

Ensemble de la commune au 1/6000 ème

Pièce n°4.3.38

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead@orange.fr - initiativead25@orange.fr

- Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, Aub, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ng1, Ng2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Npv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF
- Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▲ Anciennes Mines (Source : BRGM)

▲ Anciennes carrières (Source : BRGM)

▲ Indice karstique (Dolines)

▲ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension

— Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

— Ruissellement (source : DDT + Commune)

— Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

● Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151.23

● Arbre remarquable

— Haie

— Alignement d'arbre

— Ripisylve

— Vergers, pré-vergers, îlots verts

— Boisement protégé

— Zones humides avérées (Source : IAD, Commune, DREAL)

— Zones humides à compenser

— Zones humides de compensation

— Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

— Changement de destination autorisée au titre de l'article L.151.21 du Code de l'urbanisme

— Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

— Espace vert à créer

— OAP densification

— OAP sectorielle

— Liaison douce — cheminement de randonnées à préserver

— Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

— Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUi

— Zone de sauvegarde Sage Breuchin

— Cours d'eau (source : DDT)
-